



Sommaire

Financements citoyens pour ENR	2
Turano Planet Solar	3
Conférence de Nicolas Hulot pour Léa Nature	3
De Méthadoux à Agrométhane	4
A la découverte de l'éco-hameau d'Hélioterre	5
Revue de presse Internet	6
4 mesures urgentes pour limiter le réchauffement	7
Baromètre ADEME / TNS SOFRES « 10000 ménages »	8

défi énergies 17 **INFOS** n° 45 - Octobre 2013

QUAND LA MER MONTE



EDITORIAL

Daniel Hernot

Anniversaire...

Il y a quarante ans, le 16 octobre 1973, les pays producteurs de pétrole déclenchaient un embargo contre les pays soutenant Israël dans la guerre du Kippour. La France découvrait alors sa dépendance énergétique aux importations et lançait la chasse aux « gaspis ». Les années suivantes allaient voir un timide démarrage des énergies renouvelables (solaire et pompes à chaleur) vite étouffé par la baisse du coût du pétrole des années 80. Ce qui reste durablement de cette période, c'est le programme nucléaire lancé par l'état.

Et actualité...

Il y a quelques jours sortait la première partie du cinquième rapport du GIEC, celui qui fait la synthèse des recherches scientifiques sur l'évolution du climat. Deux aspects sont à retenir de ce rapport. D'abord la responsabilité humaine dans l'élévation de température est confirmée, et les prévisions pour la fin de siècle montrent que seule une réduction drastique des émissions de gaz à effet de serre permettrait de la limiter à 2°C, le maintien de la situation actuelle conduisant à dépasser les 5°C de réchauffement global. Quarante ans après, la chasse aux gaspis et le recours aux énergies renouvelables sont donc plus que jamais d'actualité. Le second point à retenir est la montée du niveau des océans, plus rapide que prévue, qui pourrait atteindre près d'un mètre en fin de siècle. Voilà de quoi interpeller les habitants des zones littorales et inciter à une réflexion approfondie sur les possibilités d'adaptation à cette situation.

C'est souvent en croisant plusieurs idées qui n'ont rien de commun qu'on découvre de nouvelles pistes. C'est le cas pour LUMO, une société qui mixe les principes de la micro-finance citoyenne, les objectifs de la nécessaire transition énergétique, et les facilités qu'offre internet. Déjà des résultats sur le terrain.

LUMO est conçue pour intéresser les citoyens au développement des énergies renouvelables par une mutualisation de leurs financements.

Le principe

La société suscite ou sélectionne des projets d'investissements locaux en énergies renouvelables, et organise les partenariats qui leur permettront de naître et de vivre ; en particulier l'appel à des participations financières de citoyens « lambda » du territoire de chaque projet.

Les souscriptions se feront uniquement par internet pour réduire les frais de personnel de la collecte des financements, ce qui permet à des investisseurs très modestes de participer au développement des ENR : on peut commencer à 25 € seulement !

Sur le terrain

La commune d'Esnandes a initié le 1er projet de financement participatif sur l'agglomération de La Rochelle, sur les principes proposés par LUMO. L'objectif du montant total de financement citoyen était de 5000€ (environ 8% de l'investissement total). Quatre semaines ont suffi pour l'atteindre ! Les intérêts sont servis à hauteur de 5 % environ aux 29 citoyens qui ont investi pour 15 ans. Le 1er versement a eu lieu en juin. Les panneaux sont européens et les 2 installateurs sont picto-charentais.

Un autre projet est en cours de finalisation pour la toiture d'une école à Aytré (17) pour une puissance de 35 « kW-

crête » (c'est la puissance délivrée en conditions d'ensoleillement optimales). La structure juridique qui porte le projet est en place : la SAS Lumière nouvelle d'Aytré.

La majorité des parts de la SAS est détenue par 2 petites sociétés spécialisées dans les renouvelables. Outre leurs engagements sur fonds propres, le financement sera pour une part citoyen grâce à des obligations (et non des actions) à hauteur de 10 % de l'investissement ; le reste (environ 70 %) sera couvert par un emprunt déjà souscrit auprès du Crédit Coopératif. L'appel à souscription d'obligations est lancé pour 10 000 € La période de souscription se terminera le 31 octobre. 69 % de l'appel étaient déjà couverts au 7/10

Un nouveau projet est en cours de discussion avec une autre commune de l'Aunis.

Les appels à souscriptions

Pour le moment la législation française ne facilite pas l'appel public à épargne pour des petites structures juridiques comme les SAS de chaque projet (voir plus loin). C'est donc par étapes successives que les personnes intéressées

peuvent prendre connaissance des projets et des conditions de souscriptions. L'étape 1 est d'exprimer son intérêt sans engagements pour tel ou tel projet en allant sur le site de LUMO et en y créant son compte d'internaute. Lien : <https://www.lumo-france.com/projets>.

Sécurité : non seulement LUMO sélectionne des projets valables et des entreprises fiables pour les construire, mais encore chaque projet est porté par une Société d'exploitation créée pour l'occasion. Grâce à quoi les investisseurs du projet X ne risquent pas de subir le contrecoup des difficultés éventuelles du projet Z. En outre LUMO s'entoure de partenaires compétents dans les domaines techniques, juridiques et financiers.

Citoyenneté : non seulement les investisseurs sont recherchés dans les environs de chaque projet, mais encore la forme juridique de chaque société d'exploitation est la « Société par Actions Simplifiée », qui permet à une collectivité territoriale ou à des CIGALES (Club d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire) d'investir dans la société. C'est ainsi que tous les acteurs locaux peuvent prendre part au projet et avoir voix au chapitre. En outre une charte éthique sert de guide aux partenaires signataires, y compris les collectivités territoriales et les Sociétés d'exploitation.

Rendement : chaque projet retenu l'est aussi parce que sa rentabilité prévisionnelle permet de récupérer sa mise dans un délai raisonnable tout en encaissant quelques % d'intérêts.

Réseau européen

De tels systèmes se développent vite dans d'autres pays d'Europe, tandis qu'en France (mais pas seulement) les réglementations financières brident ces possibilités. C'est pourquoi LUMO s'est mise en réseau « CITIZENENERGY » avec d'autres sociétés similaires en Europe pour faciliter l'harmonisation des réglementations et offrir ses services locaux sur un site internet commun. Les premiers contacts avec les services de la Communauté européenne sont très encourageants. Il se peut donc que dans quelques années ce système soit très répandu et permette à de nombreux citoyens de participer financièrement au développement des ENR sur leur territoire. En attendant, c'est les textes sur « l'offre privée de titres financiers » qui sert de fondement juridique pour les appels à souscriptions.

Défi Energies 17 a été sollicitée pour donner un avis sur ce type de développement et sur la dynamique de LUMO. Notre a priori est favorable. Nous avons aussi pris l'engagement de participer à la diffusion de l'information sur LUMO et CITIZENENERGY. Nous aurons donc des occasions de revenir sur ce sujet dans de prochains bulletins.



Turanor Planet Solar



« Turanor PlanetSolar est un catamaran fonctionnant exclusivement grâce à l'énergie contenue dans la lumière. Les parties amovibles supplémentaires lui permettent d'exposer au soleil un total de 512 m² de surface photovoltaïque. Ces données impressionnantes font de lui le plus grand bateau solaire au monde. »

« Les 512 m² de panneaux photovoltaïques (93,5 kWc) alimentent 6 blocs de batteries lithium-ion, une technologie qui procure une puissance et une densité d'énergie maximales

et permet une autonomie de navigation inédite à ce jour (pour une puissance moyenne de 20 kW et des pointes à 120 kW si nécessaire). En effet, chaque nouveau levé de soleil offre au catamaran la lumière dont il a besoin pour continuer sa route... »

C'est ainsi qu'il est parti pour de longues routes au grand large, et bientôt pour un tour du monde

(Les passages en italique sont issus du site <http://www.planetsolar.org/fr/>)



Les 20 ans de Léa Nature : conférence de Nicolas Hulot

Michel Rivière

A l'occasion de ses 20 ans, Léa Nature a convié un intervenant de marque pour sa Conférence Environnement à l'Espace Encan (La Rochelle) le 21 mars 2013 : Nicolas Hulot. Son intervention portait sur l'écologie et l'économie : « l'écologie, une énergie positive pour l'entreprise et la société ». Des étudiants de l'Université, l'IUT et Sup de Co La Rochelle lui ont posé des questions sur cette thématique. Suivit un débat avec Charles Kloboukoff (Président-Fondateur de Léa Nature), Jacques Huybrecht (Fondateur du réseau *Entrepreneurs d'avenir*), Jean-Claude Mensch (Maire d'Ungersheim, « ville en transition ») animé par Walter Bouvais, co-fondateur du magazine *Terra Eco*.



Voici l'essentiel de ce qui a retenu mon attention.

L'économie circulaire est récemment inscrite dans la constitution chinoise. Partant du constat des écosystèmes naturels dont le fonctionnement cyclique assure la durabilité, le concept d'écologie industrielle a vu le jour. Il s'agit, à l'échelle d'un territoire identifié, de fédérer les acteurs économiques et de les associer pour réaliser des synergies de substitution, de mutualisation, de transport. Mutualisation, collaboration, compétitivité territoriale plutôt que compétitivité individuelle des entreprises : l'écologie industrielle est un modèle économique



novateur.

L'investissement chinois en hydroélectricité et éolien est à peu près le double de l'Europe. Malgré cela, le pays est contraint de refuser des commandes de sous-traitance européennes faute d'énergie disponible.

Le Costa Rica a financé sa reforestation par une fraction des bénéfices de sa banque centrale.

Les banques européennes prêtent aux états à 7 % de l'argent emprunté à 0,1% à la banque centrale grâce à une législation en leur faveur.

Une manière de pousser l'efficacité des industriels serait de leur acheter des services au lieu de produits (des réseaux de bus ont des contrats de services de pneus et ne les achètent plus).

Nicolas Hulot se déclare favorable au remplacement de la fiscalité sur le travail par une fiscalité sur les bénéfiques, afin que les emplois nécessaires à la transition énergétique soient financés. Et aussi contre les dispositifs permettant aux plus riches de s'affranchir de l'impôt. **Et en urgence, pour la création du mouvement « ifieldgood.org » pour influencer sur la prochaine échéance de la Politique Agricole Commune.**

De Méthadoux à Agrométhane

Yves Grosset-Grange



Un projet de méthanisation a été initié par des agriculteurs de l'Aunis en 2006. Il était porté par une association nommée Méthadoux, contraction de Méthane et de Villedoux, la commune d'implantation envisagée. Mais il a dû évoluer profondément.

A priori il s'agissait de valoriser des déchets en énergie et en « digestat » fertilisant organique. Bien que porté par des agriculteurs, le projet se voulait transformateur de déchets d'autres origines, donc prestataire pour des entreprises d'autres secteurs qui ont des matières organiques à éliminer.

Mais la conception s'est révélée inappropriée : pas de réseaux de chaleur proches qui seraient les utilisateurs naturels de l'énergie fournie. Depuis lors, la possibilité d'injecter du méthane dans le réseau de gaz a été rendue possible réglementairement et techniquement, ce qui a permis de relancer le projet. Mais l'implantation à Villedoux, au nord de La Rochelle, était loin des réseaux de gaz.

C'est donc un projet radicalement revu qui est maintenant présenté : Agrométhane 17, toujours à « vocation » rurale, fournirait du gaz sur le réseau, en se construisant à proximité d'un point d'injection à Sainte-Soulle (à l'Est de La Rochelle), sur le parc d'activités Atlanparc. Par ailleurs, la capacité d'absorption du réseau à cet endroit étant limitée, la dimension de l'unité de méthanisation a été réduite et ne pourra plus absorber que les matières fermentescibles d'origine agricole disponibles dans les 10 exploitations engagées, ou presque. Ces exploitations sont situées dans un rayon de 15 km pour minimiser les coûts de transport des matières à méthaniser et des digestats, qui seront épandus dans leurs champs. Ces épandages seront effectués dans le cadre réglementaire d'un « plan d'épandage » permettant de contrôler leurs impacts environnementaux.

Une entreprise sera constituée sous forme de SAS, capitalisée à 51 % par Agrométhane 17 (les agriculteurs engagés) et 49 % par Idex Service, grande société spécialisée dans la gestion des unités de production d'énergie et de réseaux de chaleur.

Le coût total d'investissement prévu est de 6 millions d'€ Le chiffre d'affaires annuel est évalué à 1,3 M€ et les charges annuelles à 150 000 € (chiffres arrondis).

Les agriculteurs de Agrométhane 17 sont disposés à faire part de leur expérience et des connaissances qu'ils ont acquises, pour les porteurs d'autres projets similaires.

La méthanisation des matières agricoles relâche beaucoup moins de gaz à effet de serre dans l'atmosphère que leur enfouissement traditionnel, et valorise ces gaz en énergie. Coup double pour la planète !

Défi énergies 17 sur les ondes

La transition énergétique et les moyens d'y parvenir intéressent de plus en plus. Deux radios locales nous confient le soin d'en tenir une rubrique régulière : *Hélène FM* et *RCF 17*.

C'est notre animateur Aurélien qui assure celle de Surgères (Hélène FM), avec des émissions de 3 minutes hebdomadaires : la « minute de l'énergie » est diffusée 4 fois dans la semaine sur Hélène FM (Surgères et environs) et Vogue Radio (Pays Royannais). Il y a déjà donné de multiples conseils pratiques pour économiser l'énergie et pour passer aux renouvelables, sans se faire arnaquer par des commerciaux indéliques comme on en voit trop dans le petit éolien et le photovoltaïque.

Sur RCF 17, trois bénévoles s'y collent : Daniel Hernot, Marie-Véronique Gauduchon et Yves Grosset-Grange. Il s'agit d'une émission de 25 min diffusée le mardi et le samedi suivant à 11h10 toutes les 4 semaines. Ce format est dialogué et il permet d'y glisser des interviews. C'est ainsi que nous avons parlé du bois énergie (avec le témoignage d'un adhérent), du solaire thermique et photovoltaïques (plusieurs témoignages) et de la rénovation des immeubles collectifs du parc social de l'agglomération de La Rochelle, avec des témoignages

d'habitant et d'acteurs de la rénovation. Le rapport du GIEC est au programme du prochain enregistrement.

Lien vers le site de l'émission de Défi Energies 17 sur RCF17 : <http://podcast.rcf.fr/emission/634352>

Vous y trouverez les podcasts des émissions déjà diffusées.



Le Cluster Eco-Habitat, réseau des acteurs de l'éco-construction en Poitou-Charentes, organisait le 12 septembre 2013 une visite de l'éco-hameau Hélioterre(1). Situé à St Martin de la Coudre, à 15 minutes de Surgères, ce projet comprend 14 lots pour des constructions mettant en avant principalement le bois et la paille.



La maison d'Anne-Marie est celle de droite

Le projet a été lancé en 2007 pour un début de chantier en 2012 et compte aujourd'hui 4 maisons terminées, une en cours de finition et une en construction. Des 14 terrains d'origine, deux cherchent encore preneur. Le lotissement est géré par une SCI regroupant les habitants. Les futurs propriétaires doivent bien entendu adhérer à l'association Hélioterre et respecter les principes de bases inscrits dans la charte, comme l'utilisation d'énergies renouvelables, de matériaux de construction sains, de toilettes sèches, etc. Le projet global prévoit également la création d'une salle commune permettant l'organisation d'activités, d'événements et autres moments de partage entre les habitants.



Deux maisons Ecoquille, côté nord

Trois habitations sont de type "écoquille", en forme de coque de bateau renversé et bénéficient d'une large surface vitrée au sud et d'un mur en bois cordé pour la plus grande. La structure est constituée d'arches de douglas et l'isolation a recours à la ouate de cellulose. L'architecture ne laisse pas indifférent mais amène de nombreuses questions, notamment en terme d'inertie thermique et de capacité à réguler les apports solaires qui pénètrent par la baie vitrée. Sans écran extérieur, difficile d'empêcher les surchauffes estivales, comme ont pu le constater les propriétaires l'été dernier...

La maison située en plein centre du hameau fait office de référence. La structure est de type poteau-poutre et l'isolation est assurée par des bottes de pailles comprimées par sangles. Cette méthode de construction, outre son aspect esthétique, facilite l'accès aux éléments structurels et limite les ponts thermiques par rapport à l'OSB. Quant aux enduits à la chaux, ils sont effectués en trois étapes (gobetis/couche de corps/finition), les deux dernières étant espacées de 6 mois afin de minimiser l'apparition ultérieure de fissures. Anne-Marie, la propriétaire, fait partie du noyau dur de l'association et nous explique les embûches surmontées et les coups de chance rencontrés au cours de cette aventure. Un

agriculteur conciliant aidera bien les choses en prenant en charge la viabilisation de la parcelle, le maire ira également de son soutien face aux réticences administratives, autorisant l'installation de toilettes sèches dans chaque maison et la phyto-épuration collective.

Ce qui ressort principalement de ces échanges, comme dans la majorité des projets d'éco-hameaux, est l'aspect écologique et humain de l'aventure, la volonté surtout de vivre en accord avec ses convictions, de mettre en avant le partage et les liens humains. Comme le dit Anne-Marie: "Libre dans le respect de l'autre".



Dans la maison d'Anne-Marie

Essor de la construction paille et devoir de mémoire

Depuis une dizaine d'années, l'utilisation de la paille comme matériau isolant mais aussi structurel pour les bâtiments prend de l'ampleur, y compris pour les bâtiments publics. Le Réseau Français de la Construction Paille (RFCP), connu en tant que "Compailleurs"(2), structure la filière avec l'édition des Règles professionnelles de construction en paille, préambule à la création d'un futur DTU. Eddy FRUCHARD(3), de la société Bois et Paille et membre du CA de RFCP, était présent pour nous détailler la mise en œuvre des habitations du éco-hameau et nous rappeler l'appel à participation pour le rachat de la maison Feuillette(4). En complément des dons, il est maintenant possible d'effectuer un prêt solidaire pour sauver le premier bâtiment en ossature bois et isolation paille, avant le 31 octobre 2013.

1: <http://helioterre.eklablog.com/>

2: <http://www.compailleurs.eu/>

3: <http://eddy.fruchard.fr/>

4: <http://maisonfeuillette.compailleurs.eu/accueil>



Eddy Fruchard (pull rouge) ne ménage pas sa peine pour sensibiliser à la construction en paille.

Grands énergéticiens au secours de la fiscalité carbone ! *LesEchos.fr 11/10/13*

Dix patrons de groupes énergétiques (électricité et gaz) demandent à l'Europe et aux chefs d'états de repenser la politique énergétique. Ils militent pour une fiscalité Carbone sérieusement revue à la hausse ! C'est leur intérêt qui le leur dicte : la rentabilité des centrales électriques à gaz est remise en cause par des prix de gros de l'électricité trop bas (en raison du tassement de la consommation et du développement des sources renouvelables subventionnées) et par l'échec du marché du Carbone. Du coup les centrales au charbon (beurk!) les expulsent du marché. Selon eux, le principal moyen de remettre en route les centrales à gaz, par ailleurs nécessaires pour faire face efficacement aux pointes de consommation, est de taxer enfin sérieusement les émissions de CO2. Et en second lieu la baisse des aides aux ENR car elles contribuent à faire baisser les prix de gros de l'électricité. En attendant, attention aux prochaines vagues de froid !

NDLR 1 : la fiscalité carbone redonnera aussi des couleurs aux travaux d'économie de chauffage et au bois.

NDLR 2 : il est remarquable de constater que ces opérateurs énergéticiens ne voient comme utilité à la fiscalité carbone que l'avantage concurrentiel qu'elle leur donne face au charbon. Le changement climatique leur indiffère au point qu'ils souhaitent qu'on ralentisse les aides aux ENR.

On ne soigne pas un symptôme !

Jean Merckaert, directeur de la revue PROJET, a bien ciblé dans le numéro de mai 2013 l'excuse de la précarité énergétique pour ne rien faire.

Sur <http://www.revue-projet.com/articles/on-ne-soigne-pas-un-symptome/>, son article commence ainsi :

« Été 2012. Premier test social pour le nouveau gouvernement : les prix à la pompe flambent. Chaque jour, les médias se font l'écho de la grogne qui enfle chez les automobilistes et les professionnels. Une vision de long terme aurait dicté, moyennant quelques aménagements, d'entériner cette hausse des prix. Le gouvernement a préféré baisser les taxes sur les carburants pendant trois mois. Essuyant au passage une perte de 500 millions d'euros. Bienvenue dans le monde de la précarité énergétique ! Car l'épisode est significatif : fallait-il sacrifier le social sur l'autel de l'environnement et du long terme ? »

L'apparente contradiction est évidente. Mais formuler ainsi le problème mène dans une impasse : la précarité énergétique a bon dos en permettant de se défaire de l'impératif collectif de la transition énergétique.

L'exemple de Bogota montre ce que la volonté politique peut faire : *« le prix de l'électricité est 2,5 fois plus élevé dans les quartiers riches que dans les quartiers pauvres. »*

En fait, la dimension énergétique de la précarité n'en est qu'une composante. Traitons la précarité globale et il sera possible de passer à la transition énergétique sans blocage ! L'auteur conclut ainsi : *« Cessons de brandir le fanion de la justice sociale contre celui de la transition énergé-*

que ». Dans la même revue PROJET, ce sujet est approfondi dans le numéro de septembre 2013 avec cet article accessible sur <http://www.revue-projet.com/articles/2013-09-les-pauvres-alibis-a-des-politiques-de-courte-vue/>

Une pause qui n'en est pas une *LeMonde.fr 09/10/13*

Décryptage de la légende sur la prétendue pause du réchauffement climatique. Oui, la hausse des températures terrestres ralentit... à condition de prendre l'année 1998 comme point de départ de la période récente. En effet, ce fut une année de « fièvre » des températures terrestres, c'est à dire températures de l'air sur les continents. Si on prend d'autres années comme point de départ le pallier se transforme en poursuite de la hausse, mais à plus faible pente. Cet article nous apprend aussi que sur 100 calories de réchauffement global, 1 seule réchauffe l'air sur les continents. Les autres font fondre les glaces et sont absorbées dans les océans. Se focaliser sur les seules températures de l'air sur les continents est donc une bonne façon de ne pas voir la réalité en face. Enfin, la variation résiduelle après qu'on ait évacué l'impact de ces explications reste à l'intérieur de la variabilité naturelle des températures telle qu'on la connaît depuis longtemps.

NDLR : Cet article très bien documenté (donc un poil exigeant) est accessible sur <http://ecologie.blog.lemonde.fr/2013/10/09/larret-du-rechauffement-climatique-decryptage-dune-legende-tenace/> Pour le fun, voici la réaction d'un lecteur climato-sceptique : « Je n'ai pas tout compris à l'article, et je n'ai pas le temps de le lire. Mais à mon avis c'est faux, tout simplement parce que personne n'y comprend rien ! » Wouaah !

Doutes sur le potentiel européen des gaz de schistes

Presseurop.eu 13/10/13

Extraits : « ... personne n'a aujourd'hui aucune idée du potentiel réel de l'Europe. Les estimations avancées par US EIA ou d'autres administrations nationales reposent sur les hydrocarbures a priori présents dans le sous-sol, en fonction de la géologie et non sur ceux qui seraient récupérables à un coût acceptable. Or il est rare que le taux de récupération soit supérieur à quelques pour cent. Même s'il atteignait 10 % en moyenne – un niveau plutôt optimiste – la production potentielle de gaz de schiste ne dépasserait pas au total 1 300 milliards de mètres cubes en Europe. Soit, sur une durée de production de vingt-cinq ans, à peine 5% de la consommation européenne. En outre, « Les conditions exceptionnelles existant aux Etats-Unis ne sont pas réunies [en Europe] : présence d'une industrie pétrolière et gazière importante, de matériel de forage abondant, d'un réseau de gazoducs, de grands espaces vides, qui leur a permis de forer plus de 200 000 puits en quelques années. Le contexte juridique a aussi joué un rôle : [aux USA] les citoyens sont propriétaires de leur sous-sol et ont un intérêt financier à signer directement avec les compagnies ».

<http://www.presseurop.eu/fr/content/article/4222711-il-n-y-aura-pas-de-revolution-en-europe?xtor=RSS-9>

L'AIE propose 4 mesures urgentes pour limiter le réchauffement climatique

Estimant que le monde n'est pas sur la bonne voie pour limiter l'augmentation de la température globale à 2°C, l'Agence internationale de l'énergie (AIE) exhorte les gouvernements à adopter rapidement 4 politiques énergétiques qui permettraient de maintenir les objectifs climatiques "en vie" sans pour autant nuire à la croissance économique.

"Le changement climatique n'est franchement plus une priorité politique" a déclaré à Londres la directrice de l'AIE, Maria van der Hoeven, "mais le problème ne va pas disparaître - bien au contraire."

Alors que le secteur de l'énergie est responsable pour environ les deux tiers des émissions mondiales de gaz à effet de serre, elle ajoute : "Ce rapport montre que le chemin que nous sommes actuellement en train de prendre est plus susceptible de se traduire par une augmentation de la température comprise entre 3,6° C et 5,3° C. Il indique également que davantage pourrait être fait pour réduire les émissions de dioxyde de carbone (CO2) du secteur de l'énergie sans compromettre la croissance économique, une préoccupation importante pour de nombreux gouvernements".

De nouvelles estimations révèlent une augmentation de 1,4% des émissions de CO2 liées à l'énergie en 2012, atteignant un niveau record de 31,6 gigatonnes (Gt), un chiffre masquant des disparités régionales importantes.

D'après ce rapport, aux États-Unis, un passage du charbon au gaz dans la production énergétique aurait permis de réduire les émissions (CO2) de 200 millions de tonnes (Mt), les ramenant au niveau du milieu des années 1990. La Chine de son côté a connu la plus forte croissance d'émissions de CO2 (300 Mt), bien que cette augmentation a été l'une des plus faibles de la décennie, tirée par le déploiement des énergies renouvelables et l'amélioration de l'efficacité énergétique. Malgré l'utilisation accrue du charbon dans certains pays (Allemagne), les émissions en Europe ont diminué de 50 Mt. Celles au Japon ont toutefois augmenté de 70 Mt.

Le nouveau rapport de l'AIE propose un scénario "4 pour 2° C", dans lequel 4 politiques énergétiques seraient en mesure d'obtenir des réductions significatives d'émissions d'ici à 2020, en ne faisant appel qu'à des technologies existantes déjà mises en oeuvre avec succès dans plusieurs pays. "Nous avons identifié un ensemble de mesures éprouvées qui pourraient stopper la croissance des émissions mondiales de CO2 liées à l'énergie d'ici la fin de cette décennie, sans coût économique net", a déclaré l'économiste en chef à l'AIE, Fatih Birol et auteur principal du rapport. "Une adoption rapide et généralisée de ces mesures pourrait agir comme un pont vers d'autres actions, achetant un temps précieux, dans l'optique de poursuivre et d'aboutir à des négociations internationales sur le climat."

Dans le Scénario '4 pour 2°C', les émissions mondiales de gaz à effet de serre liées à l'énergie seraient de 8% inférieures au niveau attendu en 2020, soit l'équivalent de 3,1 Gt de CO2.



1- Des mesures d'efficacité énergétique dans les bâtiments, l'industrie et le transport permettraient de réduire plus de la moitié des émissions de CO2 en 2020, leur coût étant plus que compensé par les économies d'énergies réalisées.

2- La limitation de la construction et de l'utilisation de centrales à charbon à bas rendement, devrait réduire de plus de 20% les émissions de CO2, de même que la pollution atmosphérique. La part de la production d'électricité à partir des énergies renouvelables (20% aujourd'hui à 27% en 2020), tout comme celle du gaz naturel devrait être augmentée.

3- Des actions pour réduire de moitié le rejet de méthane dans l'atmosphère provenant de l'industrie pétrolière et gazière en amont seraient également à entreprendre (18% de CO2 en moins).

4- Enfin, l'AIE souhaite supprimer progressivement les subventions à la consommation de carburants fossiles, ce qui représenterait une réduction de 12% des émissions.

Enfin, le rapport alerte également sur le fait que le secteur de l'énergie n'est pas à l'abri des impacts du changement climatique et (il) doit donc s'adapter.

Source : www.enerzine.com juin 2013



Baromètre ADEME / TNS SOFRES « 10 000 ménages »

Résumé du communiqué de presse du 19 septembre 2013 : Yves Grosset-Grange

Le contexte économique renforce la volonté des ménages de réduire leur consommation d'énergie, mais pèse sur la réalisation des travaux.

Comme chaque année depuis plus de 25 ans, l'ADEME dévoile les résultats de son baromètre « 10 000 ménages », réalisé par TNS Sofres. Dans un contexte économique toujours difficile, la réduction de la consommation d'énergie reste une priorité pour les ménages français, principalement motivée par des raisons budgétaires. La réalisation de travaux de maîtrise de l'énergie, tout comme l'intention d'en réaliser et le budget alloué à ces travaux sont en baisse. (...)

Mais les ménages se heurtent à des difficultés de financement : ils attendent que les aides financières proposées soient plus claires et incitatives.

Quant à la nature des travaux réalisés, ceux sur le bâti restent incontestablement majoritaires et repartent même à la hausse (70% contre 66% en 2011), un progrès expliqué par celui des travaux d'isolation des combles et des murs (23% des travaux).

En demande d'accompagnement, les ménages gardent une opinion très positive vis-à-vis des professionnels, en particu-

lier en ce qui concerne la bonne prise en charge de leur demande (98% d'accord). Par ailleurs, 42% des ménages les citent spontanément comme la source d'information jugée la plus utile.

Le Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PREH), présenté en mars 2013, met en place un dispositif d'aide simplifié ainsi qu'un service public d'accompagnement. Les Points Rénovation Info Service (PRIS), lancés récemment et présents sur l'ensemble du territoire, apportent ainsi un accompagnement personnalisé, gratuit et direct aux ménages, facilitant leur prise de décision.



80 % des Français cherchent à réduire leur facture énergétique.

72 % des Français ayant fait des travaux de maîtrise de l'énergie en 2012 ont encore des travaux à réaliser dans leur logement.

12 % : c'est le taux de réalisation des travaux de maîtrise de l'énergie.

1/5 des ménages n'ayant pas réalisé leurs travaux l'expliquent par le manque d'aides financières claires et incitatives.

BREVES

Les installations automatiques de chauffage au bois en Poitou-Charentes

(source : AREC)

Puissance cumulée des installations (segments Particulier, Collectif et Industrie) en fonctionnement(1) au 30/06/2013 : 275 MW, soit 2,5 fois plus qu'en 2003.

La consommation de bois est de 230 000 T (tonnes) dont environ 17 % pour les installations automatiques des particuliers. Le bois est majoritairement utilisé par l'industrie de transformation du bois (fabrication de meubles, de panneaux) en autoconsommation, à partir de bois à disposition.

Le gros de la consommation est du bois déchiqueté et des plaquettes. Le granulé n'occupe - malgré son essor actuel - qu'une part très modeste de la consommation. Il se concentre surtout dans les nouvelles installations pour particuliers en raison de sa praticité et de sa densité en stockage.

A court terme, le total de puissance des installations « attendues » (1) fait 71 MW

Le gisement mobilisable à l'échelle régionale est estimé à 500 000 T, dans lesquelles ces installations attendues puiseront 107 000 T.

(1) *Chaufferie attendue : chaufferie dont le dossier a été accepté en Commission Permanente du Conseil Régional mais qui n'est pas encore soldé. Historiquement, 90% des dossiers acceptés en Commission Permanente sont réalisés dans un délai moyen de deux ans. Les dossiers Particuliers sont considérés comme en service dès la date de Commission Permanente. Il n'y a donc pas de dossier attendus sur ce segment.*

Énergies marines

La Région Poitou-Charentes a lancé début 2013 un appel à manifestations d'intérêt pour le développement des énergies marines. D'après une étude réalisée en 2010, le potentiel de la production, rien qu'à partir de la houle en face de nos littoraux, serait de l'ordre de 210 à 240 GWh/an, pour une puissance installée de 125 MW à 140 MW, mobilisant une surface de 125 ha à 170 ha et nécessitant un investissement total de 400 à 900 M€ (première approche budgétaire) à l'horizon 2020.

BREVES

Bulletin de l'association

DEFI ENERGIES 17

ISSN 1955-8889

Tirage papier: 100

Responsable de publication
Jean-Paul Blugeon

Rédaction
Julien Borne
Yves Grosset-Grange
Daniel Hernot
Michel Rivière

Le dessin en couverture
est signé JEF

EDITEUR

DEFI ENERGIES 17

Espace communautaire Berlioz
5 rue Jean-Philippe Rameau
17700 SURGERES
05 46 01 18 67

contact@defi-energies17.org
www.defi-energies17.org

Les articles signés sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs et n'engagent pas celle de l'association.

Défi énergies 17 autorise toute reproduction de texte ou d'illustration, sous réserve de mentionner la source.